

- une femme ont contracté mariage dans un endroit où il n'y a pas de registres, les enfants de cette union sont légitimes ; et la communauté de biens résulte de tel mariage 401
- Preuve. L'article 1199 C. C. ne s'applique pas au cas d'un particulier employé à la journée et dans ce cas le maître ne peut offrir son serment quand aux conditions de l'engagement et sur le fait du paiement..... 674
- Preuve : *vide* Elections contestées.....
- Preuve : *vide* Vente de créance.....
- Preuve : *vide* Procédure.....
- Preuve. Il n'est pas nécessaire qu'un rôle de cotisations soit produit pour en déterminer les irrégularités par les admissions de la corporation..... 106
- Preuve. Dans une action pour faire annuler un rôle de cotisations, il n'est pas nécessaire que le rôle soit produit si les irrégularités peuvent être constatées par les admissions de la partie adverse..... 100
- Privilege : *vide* Louage.....
- Procédure : *vide* Délibéré.....
- Procédure. Le délai pour les plaidoyers au mérite, en Cour Supérieure, est de trois jours francs et juridiques, à compter de la demande qui en est faite. et la forclusion de plaider ne peut être accordée que le quatrième jour juridique après cette demande..... 3
- Procédure. Une entrée au registre de la Cour Supérieure constatant qu'une action n'a été rapportée que le lendemain du jour où elle aurait dû être rapportée ne peut être contredite par affidavit produit devant la Cour du Banc de la Reine, siégeant en appel
- Une action qui n'est rapportée que le lendemain du jour où elle est rapportable, doit être renvoyée, mais si le Défendeur est informé de cette irrégularité à temps, pour en prendre avantage, en Cour Supérieure et s'il ne s'en prévaut qu'en appel, il paiera ses frais quoiqu'il réussisse sur l'appel..... 143
- Procédure : *vide* Corporation municipale.....
- Procureurs : *vide* Avocats.....
- Prohibition d'aliéner. L'obligation de donner l'immeuble vendu à un des entrants de l'acquéreur issu de son mariage avec la fille du vendeur, contenue dans un acte de vente de l'immeuble, qui comprend en même temps une donation à la fille du vendeur, l'épouse de l'acquéreur qui est en communauté de biens avec lui, est nulle vu qu'elle constitue une prohibition d'aliéner de